

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 juin 2023

N° 2023-323

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON

M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY

Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY

M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS

Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY

Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN

Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE

M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES

M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE

M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE

Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineh I OUNICI

M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS

M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45

M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50

Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50

M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45

M.Michel LABARDIN à partir de 17h50

Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20

M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20

M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00

M. Franck RAYNAL à partir de 17h50

M. Fabien ROBERT à partir de 18h30

Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45

M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30

Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30

M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50

M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50

M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00 Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30

Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30

Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30

Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00

M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00

M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUE-PITT à partir de 14h30

Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50 Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35 Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30

Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30

Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30

M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40

Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10 $\,$ Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20

Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50

M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55

Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30

M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45

Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50 Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30

M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20

M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10

M. Patrick PUJOL à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 12h10

Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40

Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45

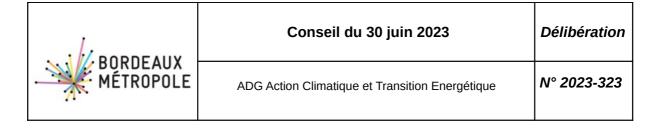
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30 M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPAR de 12h10 à 16h30 Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S):

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE



Signature d'un protocole transactionnel avec SCI France Espace au lieu-dit Cadera Nord à Mérignac - Décision -

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La SCI France Espace est porteuse d'un projet de construction incluant la réalisation de deux bâtiments tertiaires, de services, d'une sculpture urbaine, de suppression et de création de place de parking. Ce projet de construction se situe Chemin de Magret lieu-dit Cadera Nord sur la Commune de Mérignac (33700).

Les parcelles cadastrales impactées par le présent projet sont les suivantes : 281 AE 529, 281 AE 531, 281 AE 533, 281 AE 544, 281 AE 577, 281 AE 578, 281 AE 583, 281 AE 584,

pour une superficie totale du terrain : 15704 m².

Dans le cadre du permis de construire délivré par la Ville de Mérignac en date du 20 juin 2022, un avis favorable avec réserves a été émis par Bordeaux Métropole en date 8 juin 2022, en raison de la présence de canalisations assainissement et eau potable sur les parcelles impactées par le projet de construction et non couvert par une servitude existante au profit de Bordeaux Métropole.

Concernant l'assainissement, Bordeaux Métropole prescrit que le pétitionnaire doit lancer une procédure de référé préventif auprès du tribunal de grande instance de Bordeaux afin qu'un expert judiciaire soit nommé et réalise avant les travaux un constat sur l'état du collecteur public ainsi que sur les ouvrages annexes.

Bordeaux Métropole a consenti à ce que cette procédure de référé préventif soit substituée par un constat d'huissier contradictoire avant le démarrage et à la fin des travaux à la charge du pétitionnaire.

Bordeaux Métropole a également accepté de prendre en charge les frais de mise en place des servitudes de passage et de maintenance en lien avec les réseaux d'assainissement visés dans l'arrêté de permis de construire en date du 20 juin 2022, et, notamment, les frais d'inspection préalable du réseau.

Tel est l'objet du présent protocole en annexe qui a pour objet de fixer les obligations réciproques des deux parties concernant le projet de construction porté par SCI France Espace et notamment :

- De prévoir les conditions d'établissement d'un constat d'huissier contradictoire avant le démarrage et à la fin des travaux se substituant à la procédure de référé préventif ;
- De prévoir la mise en place de servitudes au profit de Bordeaux Métropole pour l'entretien des réseaux présents sur les parcelles appartenant à la SCI France Espace;
- De trancher la question de la prise en charge financière des examens télévisuels avec hydrocurage préalable devant être effectués sur les collecteurs publics affermés et les ouvrages annexes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code civil, et notamment ses articles 2044 à 2056,

VU l'arrêté de permis de construire en date du 20 juin 2022,

VU l'avis favorable avec réserve de Bordeaux Métropole annexé au permis de construire délivré le 20 juin 2022,

VU le devis n°D2303-0036-1 de la société Hydrolog,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole doit pouvoir bénéficier de servitudes pour l'entretien des réseaux sur les parcelles appartenant à la SCI France Espace,

CONSIDERANT QUE les examens télévisuels avec hydrocurage préalable sont pris en charge financièrement par Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a accepté l'établissement d'un constat d'huissier contradictoire avant le démarrage et à la fin des travaux se substituant à la procédure de référé,

CONSIDERANT QU'il convient de fixer ces obligations réciproques par protocole transactionnel,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel avec la SCI France Espace et notamment la prise en charge financière des opérations d'hydrocurage et d'examen télévisuel

<u>Article 2 :</u> d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole ainsi que ses annexes jointes à la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 2031 (frais d'études), chapitre 20.

<u>Article 4 :</u> d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023

Pour expédition conforme,

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE